

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	23
Votants par procuration	5
Absents	12
Total des votes	28

9. Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du vingt janvier deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX, le Maire.

Étaient présents : M. LEROUX, M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, M. LEFRANCOIS, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme GAUTIER, Mme LOPES DUARTE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER,

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI, Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. MARE, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Procurations : Mme CABOT B à M. VOSNIER, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, Mme LOPES DUARTE à Mme RUBETTI, Mme RETUREAU à M. DARMOIS, Mme VANNIER à Mme ROSA

12-2022 Gymnasiade Normandie 2022
Convention
Validation de principe

La notion de Sport, Bien-Être et Santé est un axe majeur de l'action souhaitée par la municipalité de Pont Audemer auprès des habitants et notamment auprès de la Jeunesse.

Deux ans avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP), la Région Normandie sera la Terre d'accueil d'un évènement international, ISF Gymnasiade Sport Summer Games Normandie 2022.

La candidature de la Normandie, portée par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et soutenue par Renaud Lavillenie et Estelle Mossely, a été choisie devant celles de la Russie, de la Serbie et de l'Azerbaïdjan.

La Gymnasiade Normandie 2022 réunira 5000 lycéens de 15 à 18 ans, venus de 80 pays et engagés dans 17 sports et 3 Para-Sports.

Les différentes compétitions seront organisées du 16 au 22 mai 2022 dans 5 villes de la Région, dont le Havre, Deauville, Caen et Rouen.

La Ville de Pont Audemer a été identifiée pour en accueillir la compétition de Boxe ainsi qu'une épreuve de Course d'orientation en forêt de Montfort sur Risle.

Cette manifestation représente une opportunité de mettre en avant les valeurs sportives de notre territoire et de nos clubs.

Un travail de promotion de cette manifestation et de la pratique sportive sera également mené par la Ville, via un animateur dédié, auprès des publics scolaires.

Il conviendra donc de formaliser l'implication et le soutien de la Ville à la Gymnasiade Normandie 2022 par la signature d'une convention avec l'UNSS et la CCPAVR.

Certains aspects techniques de cette convention doivent encore être affinés ; toutefois les engagements essentiels de celle-ci sont clairement identifiés, dont notamment :

- Le versement d'une subvention de 15 000€ HT par la Ville ;
- La mise à disposition du Parc des Sports et des Loisirs Alexis Vastine par la Ville ;
- L'appui logistique, matériel et humain par la CCPAVR et la Ville ;
- La fourniture de contenu éducatif sur l'histoire de la boxe, à l'issue de l'évènement, pour création d'un musée éphémère par l'UNSS...

L'autorisation de signature de la convention finalisée fera bien entendu l'objet d'une prochaine délibération.

Aussi, et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1111-4 ;

VU le Code du Sport, et notamment son article L100-2 ;

CONSIDERANT la volonté municipale de promouvoir la pratique sportive, notamment auprès de la Jeunesse ;

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville sur le projet de la Gymnasiade Normandie 2022 portée par l'Union Nationale du Sport Scolaire ;

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide,*

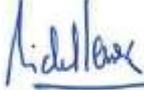
- **D'ACTER** les bases de finalisation d'une convention sur l'organisation de Gymnasiade Normandie 2022 avec l'Union Nationale du Sport et la CCPAVR ;
- **D'ACTER** le principe du versement d'une subvention à hauteur de 15 000€ HT sous réserve de la signature de ladite convention ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

Fait à PONT-AUDEMER, le 26 janvier 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux


Michel LEROUX
Président de la Communauté
de Communes



Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20220126-12-DE
Date de télétransmission : 28/01/2022
Date de réception préfecture : 28/01/2022